

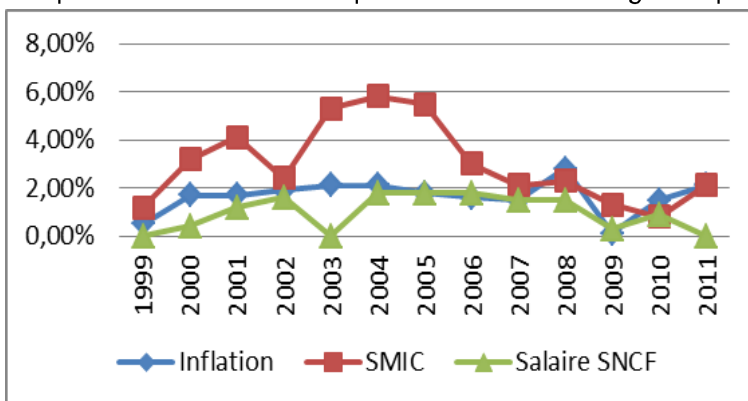
FICHE DE PAIE ET DIVIDENDE

Vous n'avez pas trouvé vos 400 euros ?

Vous êtes ou avez été en longue maladie, à temps partiel, victime d'une mesure disciplinaire de mise à pied, en congés pour éduquer votre enfant ... en grève, vous faites alors partie de ceux qui toucheront leur dividende au prorata du temps passé dans l'entreprise.

Rappelons que ce dividende est intervenu dans le cadre du suivi du dernier accord salarial signé par la CFDT et l'UNSA (0,9% d'augmentation avec une inflation à 2,5%). Ce dividende tombe le masque et se dévoile donc comme une « prime au rendement » qui laisse de côté les agents qui en auraient sans doute le plus besoin.

Pour la fédération FO des Cheminots il y a urgence à ouvrir de véritables négociations salariales et à les placer sous le contrôle des cheminots.



Le scénario du précédent accord ne doit pas se reproduire! Si 2 organisations avaient signé cet « accord » les 2 autres représentatifs (CGT et SUD) avaient la possibilité de le dénoncer et ainsi obliger la direction à rouvrir les négociations. Ce temps aurait permis de mobiliser les cheminots et de placer ces négociations sous la pression des salariés.

Une fois encore la loi du 20 août 2008, dite de « représentativité » démontre son absurdité. Certains avaient dit « ça évitera les accords minoritaires préjudiciables aux cheminots », ah oui ?

Avec FO, exigez l'augmentation générale des salaires !

Rejoignez le syndicalisme libre, indépendant et revendicatif ! Rejoignez Force Ouvrière !

J'adhère à FO :

NOM : PRENOM :
 REGION :
 ETABLISSEMENT :
 TELEPHONE :
 MAIL :@.....

